



Résiliation cours minerve

Par **Fio97**, le **14/02/2019** à **17:36**

Bonjour, j'aurais besoin d'aide pour résilier mon contrat des cours minerve. En effet je me suis inscrite pour préparer le concours CAP petite enfance en septembre 2017 mais je me suis vite rendue compte que je n'aimais pas ce mode d'enseignement, que leurs cours étaient nuls et que finalement ma voie professionnelle serait ailleurs (dans le commerce). De plus j'avais à ce moment d'énormes problèmes financiers (plusieurs loyers de retard, pas de boulot, dettes) j'ai donc appelé les cours minerve tout début décembre 2017 pour leur dire que je voulais arrêter. J'ai expliqué ma situation à l'homme à l'autre bout du fil et quand j'ai eu fini ce monsieur a littéralement explosé de rire et m'a dit "C'est vraiment dommage madame, votre délai de rétractation est dépassé de 3 jours" et à raccrocher.

Suite à mes problèmes financiers j'ai eu plusieurs retards de paiement et j'ai été menacée de nombreuses fois alors que les cours minerves étaient parfaitement au courant de ma situation. Plus encore, le décès d'un parent en mars 2018 a créé dans ma famille des dettes et ma situation financière s'est empirée et j'ai mis au courant les cours minerve mais eux m'ont répondu que ce n'était pas un motif valable de résiliation et m'ont encore menacé pour s'assurer que je paierais.

Heureusement pour moi aujourd'hui ma situation est arrangée mais je souhaite toujours résilier mon contrat, je me lance seulement aujourd'hui car leurs menaces avaient sur moi l'effet escompté alors j'ai payé sans rien dire..

J'ai en totalité, à ce jour, payé plus de 1100 euros aux cours minerve. Malheureusement comme je l'ai expliqué ma situation s'est arrangée et je n'ai plus de motif valable pour résilier mon contrat chez eux.. De plus je n'ai aucune preuve de tout les faits entre les cours minerve et moi que je viens d'avancer..

Y aurait-il quelqu'un qui pourrait m'aider ? Est-ce vrai que je n'ai pas le droit de résilier mon contrat à moins de régler la totalité de la formation sur le champ comme j'ai pu le lire sur leur site

internet ? Serais-je vraiment obliger de payer ? Car même si ma situation est meilleur cela ne veut pas dire que je roule sur l'or de plus je n'ai reçu qu'un seul de leur carton de cours puisque je ne suis plus leur formation, j'ai donc la preuve que je paye pour rien mais je crains que cela ne soit pas suffisant a leurs yeux.

Merci d'avance pour vos réponse.

(Ps: si jamais il s'avère que je peux résilier pourriez-vous me communiquer un exemple de lettre de résiliation adapté ? Merci encore)

Par **jos38**, le **14/02/2019** à **17:52**

bonjour. vous avez déjà posté à ce sujet et il vous a été répondu. les conditions de résiliation figurent sur votre contrat. votre situation financière s'est arrangée et vous n'avez plus de motif valable de résiliation? mais les difficultés n'en étaient pas un . la preuve, c'est que l'école réclame toujours son dû.